



**Contrat de location de la salle TAVERNIER, espace Jean Monnet , 5
rue de TERNAY, 69360 SEREZIN DU RHONE
Pour les particuliers résidants et les entreprises implantées sur
SEREZIN DU RHONE**

entreprise :

particulier :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date d'utilisation : Horaires :

Objet de la manifestation :

Montant de la location : 350€

Cadre réservé à la Mairie :

Dossier reçu le :

| CAUTION | REGLEMENT |
|--|--|
| Caution matériel: Banque : N° du chèque : Montant : 500€ | Acompte : Reçu le : Banque : N° du chèque : |
| Caution de nettoyage : Banque : N° du chèque : Montant : 150 | Solde : Reçu le : Banque : N° du chèque : |
| Main levée émise le : Somme retenue : | |

Remarques éventuelle et liste du matériel mise à disposition :

Conditions Générales :

Toute réservation devient effective :

- après versement d'un acompte de **100€** à l'ordre du Trésor Public au moment de la constitution du contrat ; le solde devant nous parvenir au minimum 2 Semaines avant la manifestation, sous peine d'annulation.
- à fournir également, l'attestation d'assurance responsabilité civile précisant la date et le lieu de la manifestation, **2 chèques de caution de 500€ et de 150€** (caution nettoyage) au plus tard 2 semaines avant la date de manifestation. Les chèques de caution vous seront restitués dans un délai de 2 semaines après état des lieux, si aucune dégradation n'a été constatée.

Annulation :

En cas de désistement moins d'une semaine avant la manifestation, la totalité de l'acompte restera acquise à titre d'indemnité

Utilisation de la salle :

La clef sera à retirer en mairie, à partir du vendredi matin et ce jusqu'à 16h30 le vendredi soir. Un état des lieux sera effectué au moment de la remise des clefs (vendredi) et à la restitution de celles-ci le lundi matin.

Pour les locations le Samedi soir

La location prend effet du Samedi 18h30 au Dimanche 2h du matin (sauf dérogation particulière)

Pour les locations le Dimanche midi

La location prend effet du Dimanche matin 11h au Dimanche soir 20h

Le délai de réservation ne peut excéder 3 mois

La priorité sera donnée aux associations

Consignes à respecter :

Les utilisateurs (organisateur) s'engagent à respecter et à faire respecter les consignes de sécurité suivantes :

- le stationnement des véhicules est toléré sur le parking uniquement
- la capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée : **120 personnes**
- les bouteilles de gaz à l'intérieur de la salle sont interdites
- ne rien entreposer devant les portes afin de permettre une évacuation rapide en cas de danger
- concernant la décoration intérieure, n'utiliser que des matériaux non inflammables (guirlandes ou objets légers)
- téléphone : en cas de danger, composer le 18 à partir du téléphone mis à disposition
- en cas d'incendie, utiliser les extincteurs prévus à cet effet (voir plan)

Après manifestation, l'utilisateur a la charge :

- du rassemblement des déchets dans les poubelles en appliquant les consignes de tri. (Le conteneur à verre se trouvant à l'entrée de la salle)
- de veiller à la fermeture de toutes les fenêtres, portes
- de veiller à éteindre les lumières intérieures et extérieures
- de l'évacuation des bouteilles, verres vides dans les containers mis en place sur la commune
- du nettoyage général, des sanitaires, du sol et des abords
- du rangement des tables et des chaises : par piles de 20 pour les chaises et 10 pour les tables

Les dégâts qui pourraient être occasionnés, seront à la charge de l'utilisateur

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en avoir accepté les termes :

Signature du Locataire :

Mairie de Sérézin du Rhône, Place de la Mairie, 69360 SEREZIN DU RHONE

Tél : 04-78-02-02-55 Télécopie : 04-78-02-73-49

www.serezin-du-rhone.com mail : mairie@serezin-du-rhone.com